

Image not found or type unknown



Rupture de congé parental pour congé maternité

Par **chafouin75**, le **14/12/2009** à **16:56**

Bonjour, Hello, rnrnJe suis en congé parental depuis le 1er avril 09 jusqu'au 1er avril 10. Je suis actuellement enceinte de 7mois de mon deuxième. Je viens d'apprendre que mon congé maternité se terminera le 20 avril et que je ne toucherais aucune indemnité pour le congé maternité, étant en congé parental. rnrnMa question est la suivante : rnrnai-je le droit, si j'arrive à m'arranger avec mon patron, de rompre mon congé parental pour prendre mon congé maternité et donc toucher les indemnités ?rnrnMerci de votre attention, cordialement.